

Monsieur Philippe Revilliod
Conseiller Portuaire des ports du Cap d'Agde

à

Monsieur Sébastien Frey, Maire d'Agde
Président de la Sodeal
Président du Conseil Portuaire du port du Cap d'Agde

14 Juin 2025

Objet : Refus de participation au Conseil portuaire du 19 juin 2025 et demande de régularisation

Monsieur le Maire,
Président du Conseil portuaire,

Peut-être ce courrier aura-t-il enfin une réponse, ce qui marquerait une rupture avec des pratiques jusqu'ici révélatrices d'un profond mépris pour la fonction que j'exerce avec constance, engagement et un sens aigu de l'intérêt général.

Je me permets de rappeler trois courriers restés sans réponse à ce jour :

- 23 novembre 2024 : demande d'inscription à l'ordre du jour du Conseil portuaire du 5 décembre 2024 de la question de la remunicipalisation des ports
- 11 décembre 2024 : observations sur les tarifs portuaires 2025, dénonçant une rupture d'égalité entre les usagers et une irrégularité concernant la redevance environnementale
- 16 mai 2025 : remarques sur la gouvernance portuaire, la création du SPIC et les conditions d'une gestion rationalisée.

Je fais suite à la convocation du Conseil portuaire prévu le 19 juin 2025, à laquelle je vous informe ne pas pouvoir participer, pour des raisons juridiques et éthiques.

En effet, depuis le 1er juin 2025, la gestion portuaire relève d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) remunicipalisé. La présence persistante de représentants d'un concessionnaire désormais inexistant rend la composition du Conseil portuaire irrégulière. Toute réunion dans ce cadre serait donc invalide et potentiellement entachée d'illégalité.

Je rappelle que le Conseil portuaire est une instance instituée par la loi pour examiner et émettre des avis sur des points précis. Il ne peut en aucun cas être réduit à un instrument de communication destiné à légitimer a posteriori des décisions prises sans débat ni transparence.

Par ailleurs, dans la composition du Conseil, vous avez l'obligation de prévenir les conflits d'intérêts. Or, plusieurs situations gravement problématiques ont été relevées :

- Le représentant des professionnels, désigné par vos soins, a bénéficié dans l'opacité la plus totale d'une restructuration de la zone technique à son avantage,
- Certains présidents d'associations bénéficient de conditions tarifaires préférentielles non justifiées,
- Des conventions discrètes accordent des passe-droits à certaines associations, sans équité ni information du Conseil portuaire.

De plus, plusieurs éléments entachent la convocation à cette réunion :

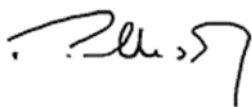
- Absence de budget prévisionnel spécifique au SPIC, malgré le changement complet de régime juridique et comptable,
- Engagement de travaux lourds sans consultation préalable du Conseil, en contradiction avec les règles de gouvernance,
- Aucune proposition de révision tarifaire, alors même que le passage en SPIC entraîne des évolutions majeures sur le plan économique :
 - La sortie du périmètre du centre nautique, structure chroniquement déficitaire à hauteur de 300 000 €,
 - La suppression du versement d'une redevance domaniale à la mairie, qui s'élevait à 760 000 € par an,
 - L'abandon de la logique de profit au bénéfice de la commune, qui n'a plus lieu d'être dans le cadre d'un SPIC.
- Ces changements créent des marges de manœuvre substantielles et imposent une révision des tarifs à la baisse, en cohérence avec l'intérêt des usagers et la finalité du service public. Je vous invite donc à inscrire à l'ordre du jour une baisse immédiate de 20 % des tarifs portuaires, à discuter de manière transparente lors d'un Conseil régularisé.
- Absence totale de communication sur les statuts du SPIC, pourtant juridiquement actif depuis plusieurs jours.

Je vous demande donc expressément de :

- Annuler la réunion prévue le 19 juin 2025,
- Reconstituer le Conseil portuaire conformément au cadre légal, avec publication de l'arrêté de nomination mis à jour,
- Fournir sans délai les statuts, l'organigramme et le budget prévisionnel du SPIC,
- Convoquer une nouvelle réunion conforme à la réglementation, une fois ces éléments régularisés.

Je reste, pour ma part, pleinement disposé à contribuer à une gouvernance transparente, rigoureuse et conforme au droit, dans l'intérêt commun des usagers et du service public.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Philippe Revilliod
Conseiller Portuaire
1 rue Giuseppe Verdi
34500 Béziers

Copie :

Préfet de l'Hérault
Présidente Chambre régionale des comptes
Direction départementale des finances publiques